

PROCEDURE DE SELECTION ET EVALUATION DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS (2eme exemple)

Nom de la société	Procédure Qualité	PQ 5.2. Indice : a
Site	Achat Produits et matériels consommables de production	Date : 15.06.92 Page 1/3
Diffusion : D; site D. Prod. R. Qualité. R. Achat. Acheteurs. Chefs de service		Réf. Manuel Qualité Ch. 5
Examine par le R. Qualité Date : Visa		Approuvé par le Responsable Achats Date : Visa

1. OBJET

- Evaluation et sélection des fournisseurs
- Le choix du fournisseur
- Agrément du produit
- La maîtrise des achats
- La demande d'achat

NB : Dans la présente procédure le terme de « fournisseur » désigne le sous-traitant à la lettre des normes ISO 9000.

2. DOMAINE D'APPLICATION

- Produits entrant dans la fabrication
- Matériel consommable de production, de contrôle et d'essai.

Cette procédure ne s'applique pas aux achats de betteraves.

3. RESPONSABILITE

Le responsable des achats assure que le produit acheté est conforme aux exigences spécifiées dans les commandes.

Les achats peuvent relever des différents responsables.

Le responsable qualité assure que les mesures prises pour maîtriser son système qualité sont efficaces.

Indice	<i>OBJET DE LA MISE A JOUR</i>	Date
A	<i>CREATION DU DOCUMENT</i>	15.06.92
B		
C		

3. DOCUMENTS ASSOCIES

- Norme ISO 9000 : 1987
- Norme ISO 9001 : 1987
- Norme ISO 9002 : 1987
- Norme ISO 9003 : 1987
- Fiche fournisseur E.5.2.1.
- Fiche produit E.5.2.3.
- Tableau de bord des défauts fournisseur E.5.2.2.
- Carte de contrôle multicritères E.18.1.1.
- Liste des produits acceptables E.5.2.4.

Annexe : Liste de produits et services considérés comme susceptibles d'entraîner un risque.

5. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

5.1. Evaluation et sélection des fournisseurs

a) Le responsable des achats

Evalue le fournisseur par :

- Comparaison entre les exigences décrites dans les documents de définition internes des produits et services et l'offre du fournisseur.
- Aptitude du fournisseur à assurer la qualité suivant le niveau nécessaire sans que la certification de l'entreprise soit une exigence formelle :
 - ISO 9001 si la conception ou le SAV doivent être maîtrisés
 - ISO 9002 si le procédé doit être maîtrisé
 - ISO 9003 si le contrôle doit être maîtrisé.

Aucune maîtrise de la qualité n'est à exiger des fournisseurs pour leurs produits ou services n'ayant aucune incidence qualité sur la production et la qualité du sucre.

La procédure s'appuie sur la recommandation de la procédure de sélection des modèles d'assurance qualité (ISO 9000 : 1987 CH.8.2.2).

Quand une entreprise n'est pas en mesure de présenter un niveau qualité suffisant, les cas suivants sont envisagés :

- Fournisseur exclusif ou indispensable : un plan qualité est mis en place ;
- Fournisseur non-indispensable : le fournisseur est sous surveillance et maintenu tant qu'il n'y a pas d'incident.

b) Le responsable des achats

est informé par le responsable qualité de tout incident lié à une fourniture extérieure et l'enregistre sur le tableau de bord des défauts fournisseurs (E.5.2.2). Le tableau de bord permet d'enregistrer les résultats des fournisseurs :

- % de livraison conforme
- % de livraison dans les délais
- % de prix par rapport à la concurrence

La sélection du fournisseur se fait sur la base d'un quota variant de 0 à 100 % suivant une formule portée sur le tableau de bord. Cette formule est définie par le responsable des achats. Les fournisseurs sont informés de tout incident et de la variation de leur quota.

Chaque année, les fournisseurs reçoivent une information sur leur performance.

5.2 Acceptabilité du produit

- a) Après sélection du fournisseur la base de son aptitude à assurer une relation client-fournisseur de qualité, le produit est commandé en contrôle de réception renforcé pendant une période probatoire adaptée. Le produit est acceptable si les premières livraisons se font sans incident. Il entre alors dans la liste des produits acceptables (E.5.2.4).
- b) La fiche produit est documentée (E.5.2.3) afin de commander le produit défini. Chaque livraison est enregistrée sur une carte de contrôle multicritère (E.18.1.1) qui permet de suivre la qualité des principales exigences vis à vis du produit.

- c) En cas d'incident sur une fourniture, le risque qualité en résultant est évalué.
- Risque critique : Danger en transformation ou utilisation.
Non respect des réglementations.
 - Risque majeur : Gêne des clients.
Perte d'image de marque.
Perte de production.
 - Risque mineur : Gêne en production.
 - Absence de risque : Anomalie n'entraînant pas de défaut ou de gêne.

- Le risque critique entraîne une radiation du fournisseur et un avis immédiat de cette décision.
- Le risque majeur entraîne une demande d'action corrective du fournisseur avant la prochaine livraison.
- Le risque mineur entraîne une demande d'action corrective dans un délai négocié avec le fournisseur.
- L'absence de risque peut entraîner la révision de la fiche produit (exigence inutile).

5.3 La demande d'achat

- a) Le service achat reçoit des demandes d'achat. Celles-ci sont émises par le destinataire de la commande. Elles sont examinées et visées par un chef de service ou un directeur.
- b) Chaque année, la Direction Générale définit un seuil d'achat au dessus duquel seul un directeur ou le directeur général peuvent approuver les commandes. En dessous de ce seuil, chaque responsable des achats approuve la commande, après vérification de la conformité du produit commandé, par rapport à un produit agréé.
- c) Lorsque la demande d'achat porte sur un produit nouveau, le responsable des achats définit le besoin avec l'intéressé.
- Il note, là où c'est applicable :
- le type, le groupe, le modèle, la classe ou toute autre identification précise ;
 - le titre ou toute autre identification formelle et l'édition applicable des spécifications, dessins, exigences en matière de procédés, instructions de contrôle et autres données techniques qui s'y rapportent, y compris les exigences pour l'approbation ou la qualification du produit, des procédures, de l'équipement pour le procédé et du personnel ;
 - le titre, le numéro et l'édition de la Norme internationale en matière de système qualité à appliquer au produit.

5.4 Choix du fournisseur

Chaque responsable des achats passe sa commande en respectant le tableau de quota qu'il a défini et les interdictions liées aux incidents.

5.5 Maîtrise des achats

- a) La fonction achat est audité suivant le tableau de bord des audits qualité internes (E.16.1.2).
- b) Un audit qualité interne de la fonction achat est programmé si le taux mensuel d'incidents en réception augmente de 15 % par exemple par rapport à la moyenne annuelle de l'année passée.

PRODUIT	RISQUE (**)
- Combustibles	Majeur
- Pierre à chaux	Majeur
- Coke	Mineur
- Auxiliaires technologiques (arrêté du 6 Février 1989 NOR : COC 8800131A)	Critique
- Média-filtrant	Majeur
. Sécheur à sucre	
. Epuration	
. ...	
Services :	
- E.D.F. / G.D.F.	Majeur
- Nettoyage et dératisation	Critique

** Exemples de niveaux donnés à titre indicatif à adapter à chaque site.